



Grand Paris

N° CA-32/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2025**

Le 10 octobre 2025 à 15h00,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 30 septembre 2025, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Jean-François COUET, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Lounes ADJROUD à Christine QUILLERY, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Christophe RENDU à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Anthony REYNAUD.

Étaient absents excusés : Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Malika BELARBI, Daniel PIEDDELOUP, Sabine DIDELOT.

Était présent avec voix consultative : Pierrick SPERY, DRIHL 92.

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Choukri TRABELSI, Directeur Général Adjoint ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Audrey ADHOUEH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale.

Objet : Revalorisation des loyers des logements et des annexes au 1^{er} janvier 2026.

VALLÉE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 OCTOBRE 2025
DELIBERATION

Objet : Revalorisation des loyers des logements et des annexes au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil d'Administration,

Vus les articles L 442-1, L 442-1-1, L 442-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la loi ALUR « Accès au Logement et Urbanisme Rénové », Article 51, adoptée en première lecture par les députés le 17/09/2013,
Compte tenu que le loyer du patrimoine de Vallée Sud Habitat se gère selon les programmes exprimés en surface corrigée, et que dans ce cas le prix du loyer s'exprime par m² de surface corrigée annuel, ou de programmes exprimés en surface utile, auquel cas le prix s'exprime par m² de surface utile mensuel,
Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,
dont 2 absentions (Marcelle ABDELNOUR et Zaneta WOZNIAK)
et 2 votes contre (Mauricette MERIGOT-DURBAN et El Miloud ZERIOUH)

Article unique :

Il sera appliqué pour l'année 2026, à compter du 1^{er} janvier, une augmentation des loyers des logements, des jardins et terrasses, des garages et parkings du patrimoine de Vallée Sud Habitat de 1,04 % dans la limite des plafonds autorisés.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLÉE SUD HABITAT ».

Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 17 octobre 2025
Reçue en Préfecture le 17 octobre 2025
Certifiée exécutoire le 17 octobre 2025
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Véronique ALBERT
Directrice Générale

